

Oter les œillères : la santé et le bien-être des équidés européens en 2015

Conclusions et Incidences

Par : **Vanina Deneux**

Article issu du mémoire professionnel sur le statut du cheval dans l'Union européenne et ses incidences sur le bien être et la fin de vie réalisé dans le cadre du Mastère Spécialisé Science et Management de la Filière Équine à Agrosup Dijon

En juin 2015, l'Eurogroup For Animals et le World Horse Welfare faisaient paraître le rapport *Removing the blinkers : the Health and Welfare of European Equidae in 2015*. L'objectif de ce rapport est triple : être la première tentative globale pour cartographier l'ampleur et la diversité de la filière équine dans l'Union Européenne, exposer les défis qui affectent le secteur et proposer des recommandations auprès des autorités nationales, européennes et des acteurs de la filière. Quelles sont les conditions de réalisation du rapport ? Ses principales conclusions ? Ses incidences politiques ?

Les acteurs du rapport

En 2014, la Commission Européenne a commandé un état des lieux concernant le bien-être des équidés en Europe. C'est l'Eurogroup For Animal qui s'est chargé de la réalisation. Cette entité est composée d'associations de défense animale¹ dont certaines sont antispécistes². Interlocuteur privilégié du parlement européen son but est d'œuvrer à ce que la société reconnaisse pleinement le bien-être des animaux. L'étude a été conduite par l'un des membres de l'Eurogroup : le World Horse Welfare. Cette association, dirigée aujourd'hui par le docteur Roly Owers, milite depuis 1927 pour que chaque équidé soit traité avec respect, compassion et entendement en Angleterre et dans le monde.

Un rapport commandité par la Commission Européenne

Removing the Blinkers (Oter les œillères) s'inscrit dans un contexte global de réflexion sur le bien-être et la sécurité sanitaire des productions animales au niveau de l'Union Européenne. Le rapport est l'aboutissement de 18 mois de recherches menées par le World Horse Welfare avec l'aide des membres du Groupe de travail sur le cheval de l'Eurogroup.

Pour cela, ils se sont appuyés sur quatre sources d'informations :

- Une étude de la littérature existante.
- Un questionnaire envoyé à 140 intervenants ciblés : des organisations nationales et de la filière.
- Un sondage réalisé auprès des associations de protection des animaux affiliées à l'Eurogroup.
- Une étude de la législation en matière d'équidés menée pour chaque pays membre par l'Université de Barcelone.

1- Pour la France, les associations présentes dans l'Eurogroup For Animal sont : Ethique L214, Fondation Brigitte Bardot et Welfarm.

2- Spécisme : « Le spécisme est à l'espèce ce que le racisme et le sexisme sont respectivement à la race et au sexe : la volonté de ne pas prendre en compte (ou de moins prendre en compte) les intérêts de certains au bénéfice d'autres, en prétextant des différences réelles ou imaginaires mais toujours dépourvues de lien logique avec ce qu'elles sont censées justifier. En pratique, le spécisme est l'idéologie qui justifie et impose l'exploitation et l'utilisation des animaux par les humains de manières qui ne seraient pas acceptées si les victimes étaient humaines. Les animaux sont élevés et abattus pour nous fournir de la viande ; ils sont pêchés pour notre consommation ; ils sont utilisés comme modèles biologiques pour nos intérêts scientifiques ; ils sont chassés pour notre plaisir sportif. La lutte contre ces pratiques et contre l'idéologie qui les soutient est la tâche que se donne le mouvement de libération animale. » <http://www.cahiers-antispecistes.org/spip.php?article13>

En accord avec les thèmes du plan sur le bien-être animal de la Commission européenne et les cinq libertés instituées par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, les travaux ont porté sur l'identification et l'enregistrement, le transport, l'abattage, le développement rural, le contrôle des maladies et la propriété responsable.

Après une description socioéconomique de la filière équine en Europe, le rapport évoque les défis de la législation en matière d'équidés tant à l'échelle nationale qu'europpéenne. Enfin les problèmes récurrents de bien-être sont abordés, conduisant à un ensemble de recommandations à l'adresse des autorités publiques et des organisations du secteur.

Polyvalence et variété de la filière équine européenne

De cette étude socioéconomique quatre chiffres clés sont à retenir :

- Une population d'environ 7 millions d'équidés.
- Une filière pesant 100 milliards € par an.
- Un secteur employant au minimum 896 000 personnes dans l'UE.
- L'utilisation d'au moins 2,6 millions d'hectares de terre dans l'UE.

Bien que montrant l'ampleur et la diversité de la filière équine européenne, ces chiffres révèlent le poids minoritaire de la filière au regard, du secteur bovin ou porcin. Le rapport met également en évidence la structure organisationnelle fragmentée de l'industrie équine car les informations disponibles proviennent principalement des deux secteurs organisés et centraux que sont les courses et les sports. Les équidés de travail, de compagnie ou sauvages sont sous représentés et méconnus. Ces animaux peuvent ne jamais être enregistrés auprès d'une autorité compétente, et ne sont donc pas inclus dans les chiffres officiels de ces organismes. L'accès à l'information varie suivant le secteur mais aussi suivant les pays membres. En effet, les pays d'Europe de l'Est et du Sud Est sont ceux où les connaissances sur la filière sont les moindres. Conscients des différents manques, le rapport espère être un point de départ pour des recherches nationales conséquentes.

L'analyse socioéconomique montre que la filière équine peut être affectée par les fluctuations économiques européennes et mondiales. Ainsi, la crise économique de 2008 a eu pour corollaire, dans le secteur équin, une forte augmentation d'animaux abandonnés ou abattus, du fait de propriétaires incapables de subvenir aux besoins de leurs animaux.

En revanche le rapport n'aborde pas clairement les variations des perceptions historiques et sociétales des équidés en Europe. Pourtant, en filigrane, ce sont également les conceptions culturelles de ces animaux qui peuvent être captées. En effet, on peut voir dans l'utilisation majoritaire des équidés les traces des sociétés à écuyer et celles de cavalier ainsi que les traces des oppositions politiques du XXIème siècle. Dès lors, nous avons à l'Est une utilisation majoritaire d'équidés pour le travail (agricole, transport) tandis qu'à l'Ouest prédomine le sport et le loisir. La carte présentée en est saisissante [figure 1].

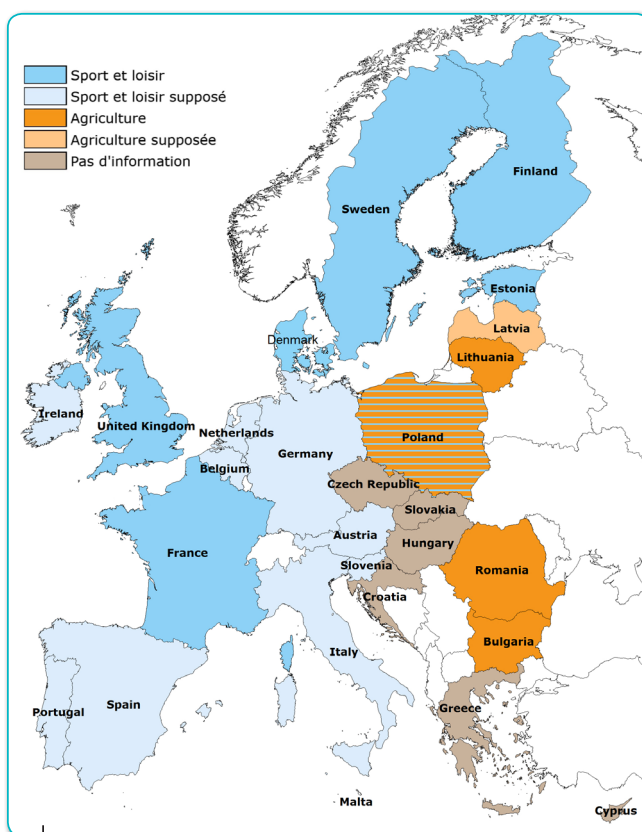


Figure 1 / Source : Removing the Blinkers : the Health and Welfare of European Equidae in 2015. P25

De même, le rapport présente une filière équine dynamique et prospère, aux atouts irréfutables : emplois non délocalisables, développement rural durable, productrice de liens sociaux... Pourtant dans de nombreux pays, des interrogations émergent quant au devenir économique de la filière. Par exemple, le secteur des courses connaît une désaffection du public et des parieurs produisant des effets boule de neige sur l'ensemble de la filière. De même, des inquiétudes se font jour quant au manque d'intérêt des jeunes à reprendre des entreprises, notamment dans l'élevage. Ainsi, cette étude ne rend pas compte de certains défis et enjeux que doit relever la filière dans la prochaine décennie.

Défis de la législation et problèmes de bien-être

La polyvalence des utilisations des équidés, évoquée dans la première partie du rapport, se traduit dans les textes juridiques européens par un manque de cohérence dans le traitement législatif de ces animaux. Par ailleurs, au regard d'autres filières animales, tels les bovins ou les porcins, les équidés sont considérés comme une espèce mineure. Au niveau de l'UE, on recense quatre définitions officielles «d'équidés»³ et plusieurs définitions spécifiques. L'analyse de l'étude menée par l'Université de Barcelone sur le traitement juridique des équidés dans les législations nationales montre que suivant les Etats membres, les équidés peuvent entrer dans sept autres classes juridiques⁴. Ces classifications, synthèse économico-culturelle propre à chaque pays participent à la confusion. Selon le rapport, les parlementaires européens ne tiennent ni suffisamment compte du poids de la filière, contrairement à d'autres espèces, ni des particularités de celle-ci. Les auteurs du rapport ajoutent que

du fait de la pluralité de leurs utilisations, les équidés ne rentrent pas facilement dans les catégories définies par la législation, ce qui signifie qu'ils peuvent facilement tomber dans des vides juridiques entre les lois rédigées pour les animaux de rente et celles qui visent les animaux de compagnie.

Car le passage d'un statut à l'autre en fonction de l'utilisation donc du propriétaire se fait toujours à l'encontre du bien-être de l'animal. C'est pourquoi, ils appellent à l'élaboration d'un nouveau statut donnant une définition claire et précise des équidés qui en prenant compte des spécificités de l'animal, lui garantirait un bon niveau de bien-être.

Pour Roly Owers, l'autre principal problème de bien-être des équidés est l'insuffisance d'identification et de traçabilité de ceux-ci, ce malgré les mesures importantes déjà prises dans ce domaine⁵. Cela engendre des problèmes de maîtrise des risques sanitaires, de fraude et des questions de responsabilité. A cela, s'ajoute six autres domaines où les problèmes de bien-être sont persistants :

- les lieux et les modes de détention ;
- la manipulation et les méthodes d'entraînement ;
- le transport ;
- le traitement des équidés de travail ;
- le manque d'accès à des professionnels (de santé, d'équipements...) ;
- les abattoirs.

3- Par exemple, le règlement d'exécution UE 2015/262 de la Commission relatif aux méthodes d'identification des équidés, l'article 2 présente quatre définitions d'équidés: équidés, équidés enregistrés, équidés d'élevage et de rente, équidés de boucherie.

4- Animal de rente, animal de compagnie, animal domestique, animal de travail, animal de sport et spectacles, animal d'expérimentation et animal sauvage.

5- Règlement d'exécution UE 2015/262 de la Commission relatif aux méthodes d'identification des équidés.

Les principales recommandations du rapport

A chaque point abordé, le rapport *Removing the Blinkers* propose des recommandations à l'adresse de la Commission européenne, aux autorités compétentes et aux acteurs de la filière. Les principaux thèmes de recommandations portent sur :

- la perfectibilité de l'identification et de la traçabilité des équidés ;
- l'élaboration d'une législation spécifique à l'espèce ;
- la protection harmonisée des équidés en Europe dans les domaines où les problèmes de bien-être sont récurrents ;
- la diffusion d'informations et de bonnes pratiques ;
- l'établissement d'une propriété responsable.

Sur vingt-sept recommandations, seules deux sont destinées aux acteurs de la filière. La majeure partie de celles-ci s'adresse à la Commission Européenne puis aux autorités compétentes nationales et européennes. Enfin, une recommandation concerne l'EFSA (l'autorité européenne de sécurité des aliments). Or, tout l'enjeu des incidences politiques réside ici. Derrière la dénomination de l'élaboration d'une « législation spécifique à l'espèce », c'est la question de la définition du statut des équidés qui est en jeu.

Les incidences politiques du rapport

Dès son origine le rapport a été soutenu par l'eurodéputée britannique Julie Girling, qui s'est engagée dans sa diffusion à la Commission européenne.

Fin octobre 2015, l'Eurogroup For Animals, le World Horse Welfare, European Horse Network, et l'eurodéputé Julie Girling ont organisé à Bruxelles une conférence sur le bien-être des équidés. Cette conférence a été élaborée à partir des conclusions du rapport. Malgré quelques divergences de point de vue, l'ensemble des participants ont salué la qualité du rapport et ont établi la suite à engager :

- Un plan d'actions sur cinq ans doit être élaboré afin d'améliorer la santé et le bien-être des équidés dans l'UE.
- Les recommandations doivent être priorisées puis présentées à la Commission européenne dans le but d'une mise en vigueur. Parallèlement, une législation spécifique à l'espèce doit être élaborée.
- Un rapport d'initiative sur la propriété responsable des équidés sera présenté par l'eurodéputée J. Girling en 2016.

Bien que demandant à être affiné, le rapport *Removing the Blinkers* sur la santé et le bien-être des équidés, dresse un premier état des lieux de la disparité et de la diversité de la filière équine dans l'Union Européenne. Centré sur les questions de bien-être, les incidences politiques du rapport vont marquer profondément et durablement le secteur, c'est pourquoi celui-ci doit s'engager et être partie prenante de ce processus débuté par les associations de défense des animaux.

Pour en savoir plus

- **Lire le rapport *Removing the Blinkers* :**

Le rapport est accessible, uniquement en anglais, au lien suivant : <http://www.eurogrouppforanimals.org/wp-content/uploads/2015/11/EU-Equine-Report-Removing-the-Blinkers.pdf>.

En revanche un résumé du rapport est disponible en français : <http://www.worldhorsewelfare.org/Removing-the-Blinkers>

- **Connaitre les acteurs du rapport :**

L'Animal Welfare Intergroup : <http://www.animalwelfareintergroup.eu>

L'Eurogroup For Animals : <http://www.eurogrouppforanimals.org>

Le World Horse Welfare : <http://www.worldhorsewelfare.org>

- **Le bien-être animal dans l'Union Européenne :**

Le plan bien-être 2012-2015 : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-28_fr.htm

Le plan bien-être 2016-2020 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2015-0417+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

La législation sur la santé animale : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32016R0429>

Sur l'esprit de cette loi : <http://www.vetitude.fr/maladies-animales-transmissibles-bruxelles-veut-prevenir-plutot-que-querir-et-simplifier-la-legislation/>

- **Antispécisme et libération animale :**

L'ouvrage de référence sur la question est celui de Peter Singer, *La libération animale*, dont la parution originale date de 1975, et qui est disponible en français chez Grasset, paru en 1993.

Il y a également une revue périodique : *Les cahiers antispécistes*. <http://cahiersabm.cluster003.ovh.net/>

- **L'histoire culturelle du cheval :**

Sur le sujet, les deux auteurs de référence sont le sociologue Jean Pierre Digard et l'historien Daniel Roche.

J.P Digard, *Une histoire du cheval*, Actes Sud, Paris, 2007

D. Roche, *La culture équestre de l'occident XVIème – XIXème siècle*, Fayard, Paris, 2008.